



COMITE DE DIRECTION

Mercredi 13 avril 2022 à 19h00

Compte-rendu

Ce comité de direction s'est déroulé en présence de :

M. Saïd ENNJIMI, président de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine,

M. Philippe OYHAMBERRY, membre du CD de la Ligue.

Présents :

Mmes Magalie ANDRIEUX - Florence BROUSSARD - Sophie ENRIQUEZ - Cécile MAAKARON - Sandrine PEQUIGNOT

MM Eric BELLANDI - Christian CARMAUX - Philippe CUNY - Michel DUBERNET - Henri JAUBERT - Jean-François LABOURDETTE - Philippe LACOMBE - Eric LARRIGAUDIÈRE - Alain MARCQ - Sylvain MICHELET - Pascal SEVERAC - Dominique STOLL

Excusés :

Mmes Aurélie TOUSSAINT

MM Nicolas CHARTON - José ROMERO

Assistent également :

Mmes Magali BOYER – Magali GIMENEZ – M. Jules AUBRY

(MM Alain DELPECH et Benoît MARTINAUD excusés)

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 16 mars 2022

> le compte rendu de la réunion du 16 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation des coupes départementales

Magali BOYER présente le règlement commun aux deux coupes :

- Coupe du Lot-et-Garonne E. Goualcl'h « Intersport »

- Coupe des réserves L. Coué « Intersport ».

Ce règlement a été élaboré lors d'une réunion préparatoire à laquelle participaient José ROMERO, Sylvain MICHELET, Philippe LACOMBE, Michel DUBERNET, Louis FINANCE, José DE JESUS et elle-même.

Une feuille de match unique a également été préparée, ainsi que les poules de la première journée des deux coupes.

Les compétitions se dérouleront sur 3 journées : les dimanches 15, 22 et 29 mai.

Après quelques ajustements complémentaires au cours de la discussion, les points suivants sont encore à préciser sur les tableaux : l'intégration des arbitres désignés et un responsable par poule. Les membres

du CD ou d'une commission sont appelés à se proposer.

> *le règlement est adopté ;*

> *les tableaux seront communiqués aux clubs dès le 21 avril prochain.*

3. Obligations des clubs en matière d'engagement

Magali BOYER présente la situation des clubs au regard de leurs obligations référencées dans l'article 5 des règlements sportifs du District en matière d'engagement.

A/ Rappel : domaine des engagements

Les obligations sont exprimées en nombre d'équipes :

- **Départemental 1 (D1)** : 1 équipe réserve seniors + 1 équipe de jeunes à 11 ou féminine ou 2 équipes à effectif réduit
- **Départemental 2 (D2)** : 1 équipe réserve seniors ou 1 équipe de jeunes à 11 ou féminine ou 2 équipes à effectif réduit
- **Départemental 3 (D3)** : 1 équipe réserve seniors ou 1 équipe de jeunes à 11 ou féminine ou 2 équipes à effectif réduit
- **Départemental (D4)** : pas d'obligation

Pour être prise en compte, une équipe doit être engagée et participer aux compétitions ou rassemblements jusqu'à la fin de la saison.

B/ Les sanctions Seniors Masculins

La situation des clubs au regard des obligations est examinée le 30 Avril et soumise à l'approbation du Comité de Direction.

Lors de sa création, un club sera exempté des obligations liées au présent article pendant les trois premières saisons.

Tout club en infraction avec le présent règlement se verra retirer cinq points au classement de son équipe première à l'issue du championnat et ce par équipe manquante.

Le Comité de Direction se réserve la possibilité d'accorder une dérogation d'une saison à un club se trouvant dans une situation très particulière ainsi qu'aux clubs nouvellement promus, selon l'art 5.1 des règlements sportifs du District de Lot-et-Garonne.

Le point pré-établi au 13 avril, fait apparaître 2 clubs de D3 en infraction au niveau des engagements des équipes :

- FC LAMONTJOIE : absence d'au moins une équipe à effectif réduit.

Comparatif avec la saison 2019/2020 (20/21 étant saison blanche) : l'équipe était en D4

> *elle est donc considérée comme nouvellement promue.*

- FC BEAUPUY : absence d'au moins une équipe à effectif réduit.

Comparatif avec la saison 2019/2020 (20/21 étant saison blanche) : le club avait une équipe féminine seniors dont toutes les licenciées sont parties ensemble

> *elle est donc considérée comme situation particulière.*

> *le Comité de Direction accepte à l'unanimité d'accorder une dérogation aux deux clubs ;*

> *un point définitif sera fait après le 30 avril.*

4. Challenge fair-play

Magali BOYER fait part de la forte sollicitation des clubs pour un classement actualisé régulier du fair-play avant les dernières rencontres de championnat.

La situation à la date du 3 avril est présentée en vue de sa diffusion aux clubs.

A la demande d'un club concerné par la sanction « manquement à l'éthique sportive », et sachant que plusieurs clubs sont ou seront prochainement concernés, une analyse juridique a été demandée à la Ligue.

Devant l'insécurité juridique de la décision du District de Lot-et-Garonne du 16 mars dernier validant cette nouvelle sanction,

> le Comité de Direction décide d'annuler sa décision du 16 mars 2022, relative à cette sanction ajoutée au classement fair-play en cours de saison, à 16 voix pour et 1 abstention ;

> le classement actualisé sera envoyé aux clubs le 15 avril 2022 ;

> un vote sera proposé aux clubs lors de l'AG du 22 juin 2022 sur le maintien ou non de la formule actuelle du fair-play.

5. Point par la Commission technique : section sportive de Nérac, perfectionnement U11

A/ Section sportive de Nérac :

Jean-François LABOURDETTE fait un rappel historique sur la création de cette section, et présente la situation actuelle sur un plan organisationnel, pédagogique et sportif.

Après discussion, la décision suivante est prise :

> le Comité de Direction décide de se retirer de la section sportive de Nérac, à 16 voix pour et 1 abstention.

Les mesures suivantes sont retenues :

- cette section continue ; elle est prise en charge par les clubs de Nérac et du Port/Feugarolles ;
- l'éducateur responsable reste le même, Cyril Fillot ;
- le concours d'entrée est maintenu au mercredi 4 mai à 14H30 sur les installations du FC Nérac, les formalités d'inscription restent identiques ;
- le district de football aidera les deux clubs à assurer la transition ;
- une réunion entre les différentes parties (lycées, municipalités, clubs et district) se déroulera dans la première quinzaine de mai au lycée de Nérac afin de coordonner les différentes actions.

B/ Perfectionnement U 11 :

JF LABOURDETTE présente cette action innovante au président de la Ligue, en soulignant les excellents retours à la fois des éducateurs, des clubs, des jeunes et des parents.

Il souligne la valeur pédagogique de cette initiative pour les jeunes joueurs.

Saïd ENNJIMI souligne l'intérêt de ce type de dispositif, et insiste sur l'importance de la formation des éducateurs à laquelle il tient tout particulièrement, l'apport pédagogique et technique pour les jeunes, et les répercussions positives pour les clubs.

6. Démarche de partenariat

Jules AUBRY et Sylvain MICHELET font le point sur l'état d'avancement de cette démarche, très bien perçue par les partenaires contactés.

Cette opération contribue au développement de la visibilité du District et de ses partenaires.

Une soirée des partenaires s'est déroulée le 31 mars dernier à l'Indé, à Agen, et a été une réussite, avec plus d'une vingtaine de partenaires.

La saison 2022-2023 sera axée sur la valorisation des catégories féminines et des jeunes, ainsi que sur le challenge fair-play.

7. Répartition de l'enveloppe financière à destination des clubs

Christian CARMAUX rappelle que lors de l'AG financière du 22 novembre 2021, au moment de la présentation des comptes, il avait indiqué qu'une enveloppe de 15.000€ avait été prévue pour soutenir différentes actions financières et matérielles à l'attention des clubs.

Lors de la dernière réunion du Bureau du 8 avril 2022, il a proposé de reverser la totalité de cette somme sur les comptes des clubs début mai, pour un montant identique pour chaque club (environ 300€) plutôt qu'en fonction du nombre de licenciés

> le Comité de Direction accepte à l'unanimité la proposition de verser une somme identique à chaque club.

8. Intervention de M. le président de la LFNA, Saïd ENNJIMI

M. Saïd ENNJIMI, au travers de sa venue, souhaite rencontrer les districts au sortir d'une période de crise sanitaire qui a lourdement impacté les relations sociales.

En sa qualité de président de Ligue, il rappelle l'importance des 4 domaines suivants :

- **l'attractivité des compétitions :**

en ce sens, il souligne l'intérêt de la nouvelle formule des coupes départementales, initiée par le District de Lot-et-Garonne.

Cette attractivité doit également se retrouver dans la qualité des championnats.

- **le rôle prépondérant des arbitres :**

de nombreux points sont positifs, comme le recrutement et la fidélisation, mais il convient d'améliorer la formation continue (par exemple dans la gestion des conflits).

- **les notions de fermeté et de justice :**

en premier lieu, les décisions arbitrales doivent être exemplaires et fermes pour les situations exceptionnellement graves.

En second lieu, les sanctions prises par les instances disciplinaires doivent être adaptées à ces situations graves et représentatives de l'image de la justice.

- **la bonne gestion des budgets :**

après une présentation des grandes lignes budgétaires, le président explique que la Ligue est une véritable entreprise à caractère social, qui nécessite de la transparence budgétaire et de la communication.

Pour le District de Lot-et-Garonne, la Ligue a financé un poste supplémentaire de technicien pour redynamiser le territoire.

La Ligue finance également les sections sportives.

Une demande d'harmonisation des subventions de la Ligue envers les districts a été faite par les 5 districts de l'ex-Aquitaine, pour arriver au même niveau de soutien des anciennes ligues de l'ex-Centre-Ouest.

Saïd ENNJIMI va proposer cette modification en AG régionale, et des contreparties seront demandées pour harmoniser les fonctionnements des districts, comme la concordance des sanctions (coûts des cartons jaunes, par ex) ou celle des statuts des éducateurs.

Sylvain MICHELET demande que la présentation en AG soit claire pour permettre aux clubs de comprendre la problématique.

M. Saïd ENNJIMI développe ensuite les priorités de la Ligue qu'il préside :

- **la structuration des clubs :**

c'est le point central de la politique de développement des clubs.

Si un statut des bénévoles aurait été une excellente solution pour reconnaître et développer l'engagement des milliers de bénévoles, cette solution ne paraît pas faisable à l'échelle nationale.

Il faut donc trouver des solutions complémentaires pour aider les clubs, comme des aides sur l'employabilité des techniciens, les services civiques, l'apprentissage...

Le président indique que sur 1200 clubs en LFNA, 672 ont moins de 100 licenciés, soit plus de la moitié des clubs.

Une convention avec la DRAJES a été passée pour le soutien financier de 30 postes de techniciens.

- **le développement des infrastructures sportives :**

la LFNA est dernière au niveau national pour le nombre de terrains synthétiques, avec entre 80 et 90 terrains (et seulement 2 en Lot-et-Garonne).

Il faudrait multiplier le nombre régional par 2 voire 3.

- **la réforme des championnats :**

Sylvain MICHELET explique les raisons de la demande faite par les districts de Lot-et-Garonne et de Corrèze pour obtenir 2 montées de D1 en R3, car ces deux districts sont les seuls à n'avoir qu'1 montée.

Saïd ENNJIMI explique que cette demande va devoir être présentée en AG, car cela implique 2 descentes de plus, passant de 24 à 26 clubs qui redescendent en district.

Sachant qu'il faudra également prendre en compte la réforme nationale des championnats visant à resserrer l'élite, et qu'il y aura en tout 41 clubs qui descendront.

Aussi, la Ligue va proposer en AG plusieurs formules.

Sylvain MICHELET ne souhaite pas que les autres districts soient pénalisés s'il n'y a pas de solutions, et se dit prêt à retirer cette demande en cas de conflits avec les autres districts.

8. Divers

Fin de saison :

01 mai : Finale Coupe Féminines Seniors à Tonneins

15 mai : 1^{ère} journée des coupes seniors – Programme publié

21 mai : Finale U11 à Miramont de Guyenne

22 mai : 2^{ème} journée des coupes seniors - AS Passage – Pont du Casse – en attente de candidatures

26 mai : Finales D3 D4 en attente de candidatures

29 mai : dernière journée des coupes seniors en attente de candidatures

11 juin : Finales U13 – U15 – U17 En raison du comportement de son équipe U17 et de ses supporters, le Comité de Direction a décidé de retirer la candidature du FC Villeneuve sur Lot, les clubs peuvent candidater

18 juin : Journée Nationale des débutants en attente de candidatures

22 juin : Assemblée Générale du District club de Tonneins, salle d'Ayet

Calendrier des prochaines réunions :

- **lundi 24 mai 2022 à 19h00** : Comité de Direction au club de TONNEINS, en raison de son accord d'accueillir l'AG

- **mercredi 22 juin 2022 à 19h00** : Assemblée Générale à TONNEINS (salle municipale d'Ayet).

« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

Il est conseillé de privilégier la voie électronique (juridique@lfn.fff.fr) ».

Le secrétaire général

Dominique STOLL